

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

de la Commune de Sauvigny-le-Bois et de ses budgets annexes

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unité, universalité, spécialité et équilibre.

Ces budgets sont présentés avec la reprise des résultats de 2023

La commune ne compte pas 1 mais 3 budgets différents:

- Le Budget général qui retrace de nombreuses activités communales (administration, entretien des voiries et espaces publics, activités scolaires et périscolaires,)
- Le Budget du service assainissement
- Le Budget Télécommunications et réseaux câblés

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité

Chaque budget doit obligatoirement être équilibré en fonctionnement et en investissement. Si ce n'est pas le cas, la Chambre régionale des comptes et le Préfet doivent intervenir pour faire respecter cette obligation d'équilibre budgétaire.

Chaque budget doit obligatoirement dégager des ressources suffisantes à son fonctionnement pour assurer en priorité le remboursement de sa dette et financer ses investissements.

La commune ne peut pas, contrairement à l'Etat, emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement. L'emprunt est une ressource destinée uniquement à financer des dépenses d'investissement.

En 2024, la Commune change de norme comptable pour le budget de la Commune (nouvelle norme M57 développée).

Certains compte sont plus détaillées et il n'existe plus le chapitre dépenses imprévues.

En M57, la fongibilité des crédits donne la possibilité au Maire de procéder à des virements de crédits sans nécessiter le vote de l'assemblée délibérante.

Ainsi à l'occasion du vote du budget, le Conseil Municipal peut autoriser l'exécutif à procéder à des virements de chapitre à chapitre (à l'intérieur de la même section et à l'exclusion des dépenses de personnel), et définir le plafond de cette autorisation. Le plafond est défini pour chaque section et ne peut dépasser 7.5% des dépenses réelles de la section (article L 5217-10-6 du CGCT)

Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

Au-delà de ces limites, les virements de crédits sont soumis au vote par l'assemblée délibérante.

Le délai de communication du projet de budget primitif (BP) à l'assemblée délibérante est porté à 12 jours minimum, en application de l'article L.5217-10-4 du CGCT, ce délai s'entend en jours calendaires.

Le projet de budget a été adressé à l'ensemble des conseillers municipaux le 18 mars 2024.

BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif global de la Commune pour 2024 (opérations réelles+ opérations d'ordre) sera présenté et soumis au vote du Conseil Municipal le 5 avril 2024 .

Il s'élève à 3 973 630,00 €.

Le budget primitif de la commune a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section des dépenses de fonctionnement regroupe toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux, regroupées par article et par chapitre en six catégories principales.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

La section de fonctionnement dégage un autofinancement de 894 424,99 € (chapitre 023 + chapitre 042).

1 / Dépenses de fonctionnement

DEPENSES	Crédits votés 2023	Budget voté 2024	Variation
Charges à caractère général	278 877,38	381 644,00	+ 36,85 %
Charges de personnel	374 250,00	380 000,00	+ 1,53 %
Atténuations de produits	16 084,00	7 500,00	-53,37 %
Autres charges de gestion courante	91 620,88	93 248,00	+1,77 %
Total dépenses de gestion courantes	760 832,26 €	862 392,00 €	+13,34 %
Charges financières	24 950,00	22 180,00	-11,10 %
Charges exceptionnelles	2 000,00	1 000,00	-50 %
Dotations aux provisions	1 000,00	1 000,01	0 %
Dépenses imprévues	4 294,00 €	Ce compte n'existe plus en M57	
TOTAL opérations réelles	793 076,26 €	886 572,01 €	+11,79 %
Opérations d'ordre (amortissement)	51 100,00 €		
Virement à la section d'investissement	781 386,74 €	894 424,99 €	14,47%
TOTAL opérations d'ordre	832 486,74 €	894 424,99 €	7,44 %
Total DEPENSES	1 625 563,00 €	1 780 997,00 €	+9,56 %

Les principales **Dépenses** pour notre Commune :

■ Les charges à caractère général (Chapitre 011) :

Au sein de ce chapitre, sont inscrites les dépenses relatives aux fluides, à l'entretien des bâtiments et du matériel roulant, aux primes d'assurances, et aux prestations de services.

Les charges à caractère général enregistrent une augmentation compte tenu des travaux de voirie prévus pour 2024 (cf compte 615231 pour 75 000 €) des réparations et entretien nécessaires dans les bâtiments de la Commune.

■ Les dépenses de personnel (Chapitre 012)

Les charges de personnel regroupent toutes les données qui se rapportent au personnel : les rémunérations brutes, le régime indemnitaire les cotisations salariales et patronales, les assurances, les œuvres sociales

Le personnel communal est composé comme suit :

Personnel titulaire : 2 agents à temps complet au secrétariat de mairie, 2 agents à temps complet au service technique chargé des espaces et de l'entretien de la Commune, une Atsem à temps complet et une cuisinière à temps incomplet pour la cantine

Personnel non titulaire : 3 agents d'animation au service périscolaire, un agent aide-cuisinière en contrat d'accompagnement à l'emploi.

■ Les atténuations de produits (Chapitre 014)

Ce chapitre concerne la contribution de la commune au Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC).

■ Les autres charges de gestion courante (Chapitre 65)

Sur ce chapitre, sont inscrites notamment les dépenses relatives aux indemnités de fonction des élus aux subventions versées aux associations , au CCAS et à la contribution au Service départemental d'incendie et de secours.

Ces dépenses sont stables.

■ Les charges financières (Chapitre 66)

Ces charges concernent les intérêts des emprunts. La commune a 4 emprunts à charge.

2 / Recettes de fonctionnement

RECETTES	Crédits votés 2023	Budget voté 2024	Variation
Atténuations de charges	400,00 €	0,00 €	
Produits des services, du domaine	284 800,00 €	315 621,00 €	+10,82 %
Impôts et taxes	183 267,00 €	187 267,00 €	+ 2,18%
Fiscalité locale	274 207,00 €	287 570,00 €	+ 4,87 %
Dotations, subventions et participations	122 460,00 €	121 483,00 €	-0,79 %
Autres produits de gestion courante	66 299,87 €	61 029,01 €	-7,95 %
TOTAL recettes gestion courante	931 433,87 €	972 970,01 €	+4,46 %
Produits exceptionnels	500,00 €		
TOTAL opérations réelles	931 933,87 €	972 970,01 €	+4,40 %
Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	
Total RECETTES	931 933,87 €	972 970,01 €	+4,40 %

Les principales recettes pour notre commune :

■ Les recettes attendues au titre des prestations fournies à la population (chapitre 70)

Ce chapitre retrace essentiellement les recettes liées aux concessions dans les cimetières, Les coupes de bois réalisées sur la commune, les redevances d'occupation du domaine public, les redevances et droits des services périscolaires ,et les autres redevances .

■ Les impôts , taxes et fiscalité locale(chapitres 73 et 731)

Sur ces chapitres, sont inscrits notamment le produit des taxes foncières et taxe d'habitation , le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), la taxe additionnelle des droits de mutation et attribution de compensation.

Les taux d'imposition restent identiques à ceux votés en 2023 soit 35,03 % pour la Taxe sur le foncier bâti et 35,79 % pour la Taxe sur le foncier non bâti et pour la taxe d'habitation 17,95 % .

■ Les dotations versées par l'État

Sont inscrites notamment les allocations compensatrices TH, FB et FNB et diverses participations accordées par l'État.

■ Les autres produits de gestion courante (Chapitre 75)

Sont imputés sur ce chapitre les revenus des immeubles (baux des terres, location des logements communaux et de la Salle des Fêtes) ainsi que les produits divers.

Le résultat 2023 a été reporté en partie en fonctionnement pour 808 026,99 € (compte 002).

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la Commune regroupe :

- **En dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- **En recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et l'excédent de fonctionnement de l'année N-1 et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction de la salle des fêtes....

1 / Dépenses d'investissement

Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :

- Travaux de réhabilitation et d'agrandissement de la salle des fêtes
- L'installation d'un éclairage public intelligent
- L'aménagement d'une aire Multisports

Sont prévues également les dépenses liées aux achats de terrains, aux achats de matériel divers.

2 / Recettes d'investissement

Pour 2024, les recettes d'investissement proviennent des subventions (salle des fêtes , plateau Multisport et vitraux de l'église), du FCTVA et de l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'année 2023.

Vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES 2024 (Budget Primitif + Restes à réaliser)	MONTANT	RECETTES 2024 Budget Primitif + Restes à réaliser)	MONTANT
Immobilisations incorporelles	4 000,00 €	Subventions d'investissement	949 536,10 €
Immobilisations corporelles	433 342,00 €		
Subventions d'équipement versées	66 800,00 €		
Immobilisations en cours	1 596 251,00		
Total dépenses d'équipement	2 100 393,00 €	Total recettes d'équipement	949 536,10 €
		Excédent de fonctionnement capitalisés	160 909,88 €
		Dotations fonds et réserves	34 136,00
Emprunts et dettes	92 240,00 €	Cautions reçues	3 000,12 €
Total dépenses réelles	2 192 633,00 €	Total recettes réelles	1 267 582,10 €
Opérations d'ordre		Opérations d'ordre	894 424,99 €
Total DEPENSES	2 192 633,00 €	TOTAL RECETTES	2 162 007,09 €

L'excédent d'investissement 2023 a été reporté en recettes d'investissement pour 30 625,91 € (compte 001)

III L'ETAT DE LA DETTE

Le remboursement du capital des emprunts représente 89 440 € euros en 2024 et l'encours total de la dette au 01/01/2024 s'élève à 721 003,57 € soit 967,79 €/habitant.

IV PRINCIPAUX RATIOS

Population INSEE 2024 : 745 habitants

Informations financière et ratios	Valeur
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 190,03 €/habitant
Dépenses de personnel/Dépenses de fonctionnement	42,86%
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 306,00 €/habitant
Dépenses d'équipements brut / population	2 729,66 €/habitant
En cours de dette / population	967,79 €/habitant
DGF / population	26,76 €/habitant

BUDGET ASSAINISSEMENT

Ce budget annexe concerne les dépenses et recettes de l'assainissement collectif de la Commune

Le budget primitif global 2024 pour l'assainissement (opérations réelles+ opérations d'ordre) sera présenté et soumis au vote du Conseil Municipal le 5 avril 2024 . Il s'élève à **758 575,00 €**.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 / Dépenses de fonctionnement

Il s'agit essentiellement de dépenses liées au contrat de prestations de services pour l'entretien du réseau et des stations d'épuration, à la fourniture d'eau et d'électricité, à l'entretien et à la réparation du réseau d'assainissement (sont prévus des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement sur certains tronçons).

Nous retrouvons également dans ces dépenses, celles liés aux charges de personnel, au remboursement des intérêts des emprunts et aux dotations aux amortissements.

2 / Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre de la redevance assainissement, aux subventions de l'Agence de l'eau Seine Normandie (prime d'épuration).

Nous retrouvons également dans cette partie, le report de l'excédent 2023 et la quote-part des subventions d'investissement.

Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Charges générales	189 150,00 €	Vente de produits..	85 000,37 €
Charges de personnel	4 000,00 €	Subventions d'exploitation	
Atténuations de produits	100,00 €		
Autres charges de gestion courante	3 000,00 €		
Total gestion des services	196 250,00 €	Total gestion des services	85 000,37 €
Dotation aux provisions	500,00 €		
Total dépenses réelles	196 750,00 €	Total recettes réelles	85 000,37 €
Virement à la section d'inv	152 076,00 €		
Dotations aux amortissements	47 500,00 €	Opération d'ordre	32 650,00 €
Total dépenses d'ordre	199 576,00 €	Total recettes d'ordre	32 650,00 €
TOTAL	396 326,00 €	TOTAL	117 650,37 €

Le résultat 2023 a été reporté en recettes de fonctionnement pour 278 675,63 € (compte 002)

La section de fonctionnement dégage un autofinancement de 152 076,00 € (dépense 042+depenses023- recettes 042)

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

1 / Dépenses d'investissement

Il s'agit essentiellement des dépenses liées au remboursement du capital des emprunts, d'opérations d'ordre (liées aux amortissements), des travaux de renouvellement de canalisation sur le réseau et la mise en place d'un traitement phosphore à la station d'épuration de Bierry, suite à l'Arrêté préfectoral du 9 mars 2022

2 / Recettes d'investissement

Nous retrouvons dans cette partie la Participation pour le Financement à l'assainissement collectif et des opérations d'ordre liées aux amortissements et les subventions d'investissement.

Vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES 2024 (Budget Primitif + Restes à réaliser)	MONTANT	RECETTES 2024 Budget Primitif + Restes à réaliser)	MONTANT
Immobilisations corporelles	112 991,00 €	Subventions d'investissement	24 160,20 €
Immobilisations en cours	215 900,00 €		
Total dépenses d'équipement	328 891,00 €	Total recettes d'équipement	24 160,20 €
Emprunts et dettes	708,00 €		
Total dépenses réelles	329 599,00 €	Total recettes réelles	24 160,20 €
Opérations d'ordre	32 650,00 €	Opérations d'ordre	199 576,00 €
Total DEPENSES	362 249,00 €	TOTAL RECETTES	223 736,20 €

L'excédent d'investissement 2023 a été reporté en recettes d'investissement pour 138 512,80 € (compte 001)

BUDGET Télécommunications et réseaux divers

Ce budget annexe retrace les opérations comptables des travaux de télécommunications et réseaux divers.

Le budget primitif global 2024 pour ce budget (opérations réelles + opérations d'ordre) sera présenté et soumis au vote du Conseil Municipal le 5 avril 2024. Il s'élève à 10 068,74 €.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Il s'agit essentiellement de dépenses relatives à la fourniture d'électricité, et aux dotations aux amortissements.

Les recettes de fonctionnement proviennent du report de l'excédent 2023, de la quote-part des subventions d'investissement

Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Charges générales	3 330,37 €		
Total gestion des services	3 330,37 €	Total gestion des services	
		Produits exceptionnels	
Total dépenses réelles	3 330,37 €	Total recettes réelles	
Dotations aux amortissements	1 084,00	Quote-part des subventions d'investissement	54200
Total dépenses d'ordre	1 084,00	Total recettes d'ordre	542,00
TOTAL dépenses	4 414,37 €	TOTAL recettes	542,00

Le résultat 2023 a été reporté en recettes de fonctionnement pour 3 872,37 € (compte 002)

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Il s'agit essentiellement des dépenses liées aux immobilisations, et d'opérations d'ordre (liées aux amortissements).

Pour 2024, les recettes d'investissement proviennent de l'excédent d'investissement de l'année 2023

Vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Immobilisations corporelles	5 112,37 €		
Total dépenses réelles	5 112,37 €	Total recettes réelles	
Opérations d'ordre	542,00 €	Opérations d'ordre	1 084,00
TOTAL	5 654,37 €	TOTAL	1 084,00

L'excédent d'investissement 2023 a été reporté en recettes d'investissement pour 4 570,37 € (compte 001)

